

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE RENDU DE SEANCE**

**8 AVRIL 2019**

**Présents à l'ouverture de la séance :** Monsieur Raphaël COGNET, Monsieur Khattari EL HAIMER, Madame Mireille MERLIN, Monsieur Philippe ALLIO, Madame Atika MORILLON, Madame Véronique TSHIMANGA, Monsieur Bernard THUET, Madame Nadine WADOUX, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Blandine THOLANCE, Monsieur Frédéric BOURGAULT, Madame Catherine BLOCH, Monsieur Gabriel DE FREITAS ARAUJO, Monsieur Christian DEHAYES, Monsieur Michel VIALAY, Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Marc DOLINSKI, Madame Patricia GRANDCLEMENT, Madame Ferdine Ketty AFOY, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Cécile DUMOULIN, Madame Carole PHILIPPE, Madame Saïda AHAMADA DJAE, Madame Aydagül SALTAN USTE, Monsieur Yasar HUSSAIN, Monsieur Alexandre SOTTY, Monsieur David STEFANELLY, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Madame Anne-Marie OSTYN, Madame Iène LUANGKHAM-NABART, Monsieur Dominique TONNENX, Monsieur Alassane DIALLO

**Pouvoirs donnés à :** Monsieur Amadou DAFF pouvoir à Khattari EL HAIMER, Monsieur Bernard MOSCODIER pouvoir à Atika MORILLON, Monsieur Pierre BEDIER pouvoir à Raphaël COGNET, Madame Catherine ESCRICH pouvoir à Mireille MERLIN, Monsieur Jean-Baptiste BASSE pouvoir à Jean-Luc SANTINI, Madame Ndèye Satala DIOP pouvoir à David STEFANELLY, Monsieur Marc JAMMET pouvoir à Nathalie COSTE, Monsieur Etienne-Claude JOUHANNEAUD pouvoir à Bernard THUET.

**Absents :**

Madame Rama SALL, Monsieur Mouhadji DIANKHA

-----

La séance est ouverte à 20h31 sous la présidence de Monsieur Raphaël COGNET, Maire.

Le Maire procède à l'appel.

Madame SALTAN USTE est désignée comme secrétaire de séance.

Le compte rendu de séance du 25 mars 2019 fait l'objet d'une remarque.

Monsieur STEFANELLY précise qu'il y a 36 voix POUR et 3 CONTRE (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Monsieur Alassane DIALLO) pour le point n°20 Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé.

A propos des actes pris en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il n'y a aucune remarque.

Il est procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Il rappelle qu'il sortira au moment du vote du point n° 2 « Approbation du Compte Administratif 2018 - Budget principal » et du point n° 15 « Approbation du Compte Administratif 2018 - Budget annexe de la ZAC des Bords de Seine ». Il propose aux Conseillers que le Premier Adjoint, Monsieur EL HAIMER assure la présidence de la séance lors du vote de ces deux points. Aucun Conseiller Municipal ne s'y oppose.

1. Par 35 voix POUR, 6 voix contre (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur Marc JAMMET, Monsieur David STEFANELLY, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Alassane DIALLO)

DECIDE :

- d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2018 du budget principal dont les résultats se présentent comme suit :

Section de fonctionnement	Budget 2018	Compte administratif 2018		
Recettes	78 837 776,80	72 197 335,66		
Dépenses	78 837 776,80	63 639 458,91		
<b>Résultat de l'exercice 2018</b>		<b>8 557 876,75</b>		
Résultat antérieur reporté		7 808 273,80		
<b>Résultat cumulé au 31/12/2018</b>		<b>16 366 150,55</b>		
Section d'investissement	Budget 2018	Compte administratif 2018	Reports de crédit	Réalisé après reports
Recettes	33 015 397,28	21 847 873,02	1 048 211,83	22 896 084,85
Dépenses	33 015 397,28	16 463 867,58	4 705 523,41	21 169 390,99
<b>Résultat de l'exercice 2018</b>		<b>5 384 005,44</b>	<b>-3 657 311,58</b>	<b>1 726 693,86</b>
Résultat antérieur reporté		-5 640 988,13		-5 640 988,13
<b>Résultat cumulé au 31/12/2018</b>		<b>-256 982,69</b>		<b>-3 914 294,27</b>

Sortie de Monsieur COGNET (pouvoir Monsieur BEDIER).

2. Par 33 voix POUR, 6 voix contre (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur Marc JAMMET, Monsieur David STEFANELLY, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Alassane DIALLO)

DECIDE :

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2018 du budget principal dont les résultats se présentent comme suit :

Section de fonctionnement	Budget 2018	Compte administratif 2018		
Recettes	78 837 776,80	72 197 335,66		
Dépenses	78 837 776,80	63 639 458,91		
<b>Résultat de l'exercice 2018</b>		<b>8 557 876,75</b>		
Résultat antérieur reporté		7 808 273,80		
<b>Résultat cumulé au 31/12/2018</b>		<b>16 366 150,55</b>		
Section d'investissement	Budget 2018	Compte administratif 2018	Reports de crédit	Réalisé après reports
Recettes	33 015 397,28	21 847 873,02	1 048 211,83	22 896 084,85
Dépenses	33 015 397,28	16 463 867,58	4 705 523,41	21 169 390,99
<b>Résultat de l'exercice 2018</b>		<b>5 384 005,44</b>	<b>-3 657 311,58</b>	<b>1 726 693,86</b>
Résultat antérieur reporté		-5 640 988,13		-5 640 988,13
<b>Résultat cumulé au 31/12/2018</b>		<b>-256 982,69</b>		<b>-3 914 294,27</b>

Retour de Monsieur COGNET (pouvoir Monsieur BEDIER).

3. Par 38 voix POUR, 3 voix contre (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Monsieur Alassane DIALLO)

DECIDE :

- de prendre acte du bilan 2018 des acquisitions et cessions immobilières.

4. Par 35 voix POUR, 6 voix contre (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur Marc JAMMET, Monsieur David STEFANELLY, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Alassane DIALLO)

DECIDE :

- **d'affecter** le résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2018 de la manière suivante :

- 6 366 150,55 euros à la section de fonctionnement,
- 10 000 000,00 euros à la section d'investissement.

5. Par 35 voix POUR, 6 abstentions (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur Marc JAMMET, Monsieur David STEFANELLY, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Alassane DIALLO)

DECIDE :

- **de reprendre** la provision pour risque de 388 500 euros constituée par délibération du 9 avril 2018 afin de faire face au risque encouru sur un contentieux en matière de ressources humaines,

- **de fixer** à 20 092,03 euros la provision pour non recouvrement d'un titre émis à l'encontre d'une association,

- **de fixer** à 135 000 euros la provision pour un contentieux en matière de ressources humaines,

- **de fixer** à 200 000 euros la provision pour un contentieux en matière commerciale,

- **d'approuver** le maintien de ces provisions, en les ajustant annuellement, le cas échéant, en fonction de l'évolution du risque. Ces provisions donneront lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque ne sera plus susceptible de se réaliser.

6. Par 35 voix POUR, 6 abstentions (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur Marc JAMMET, Monsieur David STEFANELLY, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Alassane DIALLO)

DECIDE :

- **d'adopter** le nouvel échéancier des Crédits de Paiement de l'Autorisation de Programme « Agrandissement de l'école Albert Uderzo » selon le tableau suivant :

Extension école Albert UDERZO	Autorisation de programme	Crédits de paiement		
		2017	2018	2019
Dépenses (TTC)	3 500 000,00 €	693 649,03 €	2 688 045,83 €	118 305,14 €
Recettes	1 223 220,00 €	- €	148 146,00 €	1 075 074,00 €
<b>COUT NET A CHARGE DE LA VILLE</b>	<b>2 276 780,00 €</b>	<b>693 649,03 €</b>	<b>2 539 899,83 €</b>	<b>956 768,86 €</b>

7. Par 35 voix POUR, 6 abstentions (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur Marc JAMMET, Monsieur David STEFANELLY, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Alassane DIALLO)

DECIDE :

- d'adopter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Restructuration et extension de la crèche Les Petits Artistes	Autorisation de programme	Crédits de paiement		
		2018	2019	2020
Dépenses (TTC)	2 100 000,00 €	24 647,87 €	2 075 352,13 €	- €
Recettes	1 340 000,00 €	156 000,00 €	774 100,00 €	409 900,00 €
<b>COUT NET A CHARGE DE LA VILLE</b>	<b>760 000,00 €</b>	<b>131 352,13 €</b>	<b>1 301 252,13 €</b>	<b>409 900,00 €</b>

8. Par 35 voix POUR, 6 abstentions (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur Marc JAMMET, Monsieur David STEFANELLY, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Alassane DIALLO)

DECIDE :

- d'adopter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Aménagement des squares Brioussel et Gabrielle D'Estrées	Autorisation de programme	Crédits de paiement		
		2018	2019	2020
Dépenses (TTC)	4 000 000,00 €	112 078,80 €	3 307 000,00 €	580 921,20 €
Recettes	1 895 000,00 €		1 182 217,00 €	712 783,00 €
<b>COUT NET A CHARGE DE LA VILLE</b>	<b>2 105 000,00 €</b>	<b>112 078,80 €</b>	<b>2 124 783,00 €</b>	<b>131 861,80 €</b>

Sortie de Monsieur EL HAIMER (pouvoir Monsieur DAFF)

9. Par 33 voix POUR, 6 abstentions (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur Marc JAMMET, Monsieur David STEFANELLY, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Alassane DIALLO)

DECIDE :

- d'adopter le nouvel échéancier des Crédits de Paiement de l'Autorisation de Programme du quartier des Peintres - Médecins Nord selon le tableau suivant :

AUTORISATION DE PROGRAMME - QUARTIER DES PEINTRES-MEDECINS NORD

Délibération initiale du 15/12/2009

Montant de la convention 11 403 950 € TTC	AP	AP	AP	AP	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total CP
	04/07/2011	06/07/2015	04/07/2016	27/03/2017												
<b>Dépenses</b>																
Aberds Pôle Nautique																
Quartier des Peintres et Médecins Nord	11 518 950	11 722 102	11 722 102	11 259 551	54 551	2 078 648	550 000	2 336 352	950 000	1 940 000	1 640 000	1 710 000				11 259 551
Bassin écologique + école Matisse																
<b>Autorisation de programme de Dépenses</b>	<b>11 518 950</b>	<b>11 722 102</b>	<b>11 722 102</b>	<b>11 259 551</b>	<b>54 551</b>	<b>2 078 648</b>	<b>550 000</b>	<b>2 336 352</b>	<b>950 000</b>	<b>1 940 000</b>	<b>1 640 000</b>	<b>1 710 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11 259 551</b>
<b>Recettes</b>																
Subvention Etat	4 550 497	4 550 497	4 550 497	3 280 091	0	779 863	602 306		325 991		976 481		0		945 450	3 230 091
Subvention Département	1 500 000	1 500 000	1 500 000	481 491			300 000	181 491								481 491
Subvention Région			620 355	1 856 187					427 049	522 955	585 288	320 895				1 856 187
CAMV	956 003	956 008	956 008	769 476				769 476								769 476
<b>Autorisation de programme de Recettes</b>	<b>7 006 505</b>	<b>7 006 505</b>	<b>7 626 860</b>	<b>6 337 244</b>	<b>0</b>	<b>779 863</b>	<b>902 306</b>	<b>950 967</b>	<b>793 040</b>	<b>522 955</b>	<b>1 161 769</b>	<b>320 895</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>945 450</b>	<b>6 337 244</b>
<b>A la charge de la Ville</b>	<b>4 612 445</b>	<b>4 715 597</b>	<b>4 095 242</b>	<b>4 922 307</b>	<b>54 551</b>	<b>1 298 785</b>	<b>-352 306</b>	<b>1 385 385</b>	<b>196 960</b>	<b>1 417 045</b>	<b>478 231</b>	<b>1 389 105</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-945 450</b>	<b>4 922 307</b>

10. Par 33 voix POUR, 6 voix contre (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur Marc JAMMET, Monsieur David STEFANELLY, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Alassane DIALLO)

**DECIDE :**

- de fixer les taux d'imposition 2019 comme suit :

	Taux 2018	Taux 2019
Taxe d'habitation	17,81%	17,81%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	20,40%	20,40%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	38,40%	38,40%

**Retour de Monsieur EL HAIMER (pouvoir Monsieur DAFF)**

11. Par 35 voix POUR, 6 voix contre (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur Marc JAMMET, Monsieur David STEFANELLY, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Alassane DIALLO)

**DECIDE :**

- d'approuver le Budget Primitif 2019 par chapitre et opération du budget principal de la Ville qui s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	74 117 324,00 euros	74 117 324,00 euros
Section d'investissement	37 740 109,37 euros	37 740 109,37 euros

12. Par 38 voix POUR, 3 abstentions (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Monsieur Alassane DIALLO)

**DECIDE :**

- d'admettre en créance éteinte la créance effacée par la décision de la Commission de surendettement des particuliers des Yvelines transmise par le Trésorier Municipal, pour un montant 140.21 euros.

**Sortie de Monsieur SOTTY.**

13. Par 31 voix POUR, 9 ne prennent pas part au vote (Monsieur Khattari EL HAIMER, Monsieur Amadou DAFF, Monsieur Bernard THUET, Madame Nadine WADOUX, Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Marc DOLINSKI, Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Monsieur Etienne-Claude JOUHANNEAUD)

**DECIDE :**

- d'attribuer aux associations et organismes les subventions telles que prévues dans l'annexe ci-jointe,

- d'autoriser le Maire à signer les conventions à intervenir entre la Ville et les associations et leurs éventuels avenants,

- d'autoriser le Maire à signer les conventions à intervenir entre la Ville et les écoles privées Notre-Dame et Eva de Vitray et leurs éventuels avenants.

Sortie de Monsieur VIALAY.

Sortie de Monsieur THUET (pouvoir Monsieur JOUHANNEAUD).

14. Par 31 voix POUR, 6 voix contre (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur Marc JAMMET, Monsieur David STEFANELLY, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Alassane DIALLO)

DECIDE :

- d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2018 du budget annexe de la ZAC des Bords de Seine dont les résultats se présentent comme suit :

Section de fonctionnement	Budget 2018	Compte administratif 2018		
Recettes	644 365,99	27 000,00		
Dépenses	191 759,00	3 879,00		
<b>Résultat de l'exercice 2018</b>		<b>23 121,00</b>		
Résultat antérieur reporté		553 365,99		
<b>Résultat cumulé au 31/12/2018</b>		<b>576 486,99</b>		

  

Section d'investissement	Budget 2018	Compte administratif 2018	Reports de crédit	Réalisé après reports
Recettes	96 880,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses	96 880,00	0,00	0,00	0,00
<b>Résultat de l'exercice 2018</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Résultat antérieur reporté		-5 880,00		-5 880,00
<b>Résultat cumulé au 31/12/2018</b>		<b>-5 880,00</b>		<b>-5 880,00</b>

Sortie de Monsieur COGNET (pouvoir Monsieur BEDIER).

15. Par 29 voix POUR, 6 voix contre (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur Marc JAMMET, Monsieur David STEFANELLY, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Alassane DIALLO)

DECIDE :

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe de la ZAC des Bords de Seine dont les résultats se présentent comme suit :

Section de fonctionnement	Budget 2018	Compte administratif 2018		
Recettes	644 365,99	27 000,00		
Dépenses	191 759,00	3 879,00		
<b>Résultat de l'exercice 2018</b>		<b>23 121,00</b>		
Résultat antérieur reporté		553 365,99		
<b>Résultat cumulé au 31/12/2018</b>		<b>576 486,99</b>		

  

Section d'investissement	Budget 2018	Compte administratif 2018	Reports de crédit	Réalisé après reports
Recettes	96 880,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses	96 880,00	0,00	0,00	0,00
<b>Résultat de l'exercice 2018</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Résultat antérieur reporté		-5 880,00		-5 880,00
<b>Résultat cumulé au 31/12/2018</b>		<b>-5 880,00</b>		<b>-5 880,00</b>

**Retour de Monsieur COGNET (pouvoir Monsieur BEDIER), de Monsieur SOTTY, de Monsieur VIALAY et de Monsieur THUET (pouvoir Monsieur JOUHANNEAUD).**

16. Par 35 voix POUR, 6 voix contre (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur Marc JAMMET, Monsieur David STEFANELLY, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Alassane DIALLO)

**DECIDE :**

- **d'affecter** le résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2018 de la manière suivante:

576 486,99 euros à la section de fonctionnement.

17. Par 35 voix POUR, 3 voix contre (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Monsieur Alassane DIALLO), 3 abstentions (Monsieur Marc JAMMET, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE)

**DECIDE :**

- **d'approuver** le versement d'une avance consentie par le budget principal de la Ville de Mantes-la-Jolie au profit du budget annexe de la ZAC des Bords de Seine pour un montant de 5 880 euros.

18. Par 35 voix POUR, 6 voix contre (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur Marc JAMMET, Monsieur David STEFANELLY, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Alassane DIALLO)

**DECIDE :**

- **d'approuver** le budget primitif 2019 par chapitre du budget annexe de la ZAC des Bords de Seine qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement:

Dépenses	Recettes
0,00€	576 486,99€

Section d'investissement:

Dépenses	Recettes
5 880,00€	5 880,00€

19. Adopté à l'UNANIMITÉ

**DECIDE :**

- **d'approuver** l'adhésion au dispositif PAYFIP pour le paiement des recettes par internet,

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention d'adhésion au dispositif PAYFIP, service de paiement en ligne des recettes publiques locales avec la Direction Générale des Finances Publiques ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

20. Par 35 voix POUR, 6 abstentions (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur Marc JAMMET, Monsieur David STEFANELLY, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Alassane DIALLO)

**DECIDE :**

- **de mettre à jour** comme suivant la liste des emplois nécessitant l'attribution d'un logement de fonction par Convention d'Occupation Précaire avec Astreinte ou par Nécessité Absolue de Service compte-tenu des contraintes liées à l'exercice des fonctions et des obligations fixées par le décret du 9 mai 2012.

**Concessions attribuées par Nécessité Absolue de Service :**

Emplois	Obligations liées à la concession de logement
Gardien du CTM (4)	Obligation de disponibilité totale pour des raisons de sûreté, de sécurité et de responsabilité du territoire. Présence obligatoire la nuit et le week-end.
Gardien de l'Hôtel de Ville (2)	Obligation de disponibilité totale pour des raisons de sûreté, de sécurité et de responsabilité du territoire. Présence obligatoire la nuit et le week-end.
Responsable de la sûreté, de la sécurité et surveillance du territoire (6)	Obligation de disponibilité totale pour des raisons de sûreté, de sécurité et de responsabilité du territoire. Présence obligatoire la nuit et le week-end.

**Concessions attribuées par Convention d'Occupation Précaire avec Astreinte :**

Emplois	Obligations liées à la concession de logement
Gardien de cimetières - Duhamel & Gassicourt (2)	Accomplit un service d'astreinte et ne remplit pas les conditions d'attribution de la convention par NAS
Gardien Centre Culturel Le Chaplin (1)	Accomplit un service d'astreinte et ne remplit pas les conditions d'attribution de la convention par NAS
Gardien de Centre de Vie Sociale (4)	Accomplit un service d'astreinte et ne remplit pas les conditions d'attribution de la convention par NAS
Gardien Agora (3)	Accomplit un service d'astreinte et ne remplit pas les conditions d'attribution de la convention par NAS
Gardien Ecoles (9)	Accomplit un service d'astreinte et ne remplit pas les conditions d'attribution de la convention par NAS
Gardien des différentes structures sportives et du terrain de tennis (6)	Accomplit un service d'astreinte et ne remplit pas les conditions d'attribution de la convention par NAS



Gardien de la mairie annexe (2)	Accomplit un service d'astreinte et ne remplit pas les conditions d'attribution de la convention par NAS
Gardien Parc Ornithologique (1)	Accomplit un service d'astreinte et ne remplit pas les conditions d'attribution de la convention par NAS
Gardien de la Résidence autonomie (3)	Accomplit un service d'astreinte et ne remplit pas les conditions d'attribution de la convention par NAS
Gardien des Iles, du Parc des Expositions et du Hall 5 (3)	Accomplit un service d'astreinte et ne remplit pas les conditions d'attribution de la convention par NAS

**21. Adopté à l'UNANIMITÉ**

**DECIDE :**

- **d'approuver** l'appel à projets « Saison 2019 - Iles aux Dames - Théâtre de Verdure - Exploitation d'une activité de guinguette (bar/restauration de plein air/animations) sur le domaine public,
- **d'autoriser** le Maire à lancer la procédure d'appel à projets et à signer les actes afférents,
- **d'autoriser** le Maire à signer avec le porteur de projet bénéficiaire, tout document relatif à l'appel à projets ainsi que leurs éventuels avenants, et plus particulièrement une convention d'occupation temporaire du domaine public.

**22. Adopté à l'UNANIMITÉ**

**DECIDE :**

- **d'autoriser** le Maire à signer tout acte relatif au dispositif de bourses « Mantes + Etudiants » pour les années scolaires 2018/2019 et 2019/2020.

**23. Adopté à l'UNANIMITÉ**

**DECIDE :**

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention tripartite entre la Ville de Mantes-la-Jolie, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise et la Direction Académique des Yvelines, permettant l'ouverture d'une Classe à Horaires Aménagés Musique à dominante vocale au sein de l'école élémentaire publique Claude-Monet pour des élèves de CE2 à partir de la rentrée scolaire 2019-2020,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents afférant à cette ouverture et leurs éventuels avenants.

**24. Adopté à l'UNANIMITÉ**

**DECIDE :**

- **d'autoriser** le Maire à transférer l'accueil collectif de mineurs maternel Les Mésanges dans les locaux périscolaires de l'école Albert UDERZO à compter du 9 juillet 2019,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents afférents à ce transfert,
- **de modifier** en ce sens le règlement intérieur des accueils péri et extrascolaires.

**Départ de Monsieur EL HAIMER (pouvoir Monsieur DAFF).**

**25. Adopté à l'UNANIMITÉ**

**DECIDE :**

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention « Campagne premières dents » avec la Mutuelle Générale des Cheminots et son fonds de prévention,
- **de permettre** la mise en place d'actions de prévention et de promotion de la santé dans la Ville, lesquelles sont animées par le Fonds MGC et financées dans les conditions prévues à l'article 5 de la convention,
- **de permettre** la mise en œuvre d'information sur la mutuelle MGC en matière de protection sociale complémentaire auprès des agents de la Ville,

**26. Adopté à l'UNANIMITÉ**

**DECIDE :**

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention de coopération territoriale multipartite « Open Sky Buchelay » ainsi qu'à mettre en œuvre toutes les actions nécessaires à son exécution,
- **d'autoriser** l'organisation de toutes manifestations jugées nécessaires pour informer des 300 offres d'emplois nouveaux et favoriser les recrutements de Mantais.

**27. Par 36 voix POUR, 3 abstentions (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Monsieur Alassane DIALLO)**

**DECIDE :**

- **d'approuver** la réalisation du programme d'études à mener dans le cadre de la phase d'initialisation de la convention-cadre d'Action Cœur de Ville,
- **d'autoriser** le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Yvelines au titre du dispositif d' « Aide à l'Ingénierie du Développement 2016-2020 » (axe 2 : aide aux études de redynamisation des centres villes) pour la réalisation du programme d'études dans le cadre du projet Action Cœur de Ville,

- **d'autoriser** le Maire à solliciter une subvention auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, par l'intermédiaire de la Direction Régionale Ile-de-France de la Banque des Territoires, pour la réalisation du programme d'études dans le cadre du projet Action Cœur de Ville,

- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents contractuels y afférents.

28. Adopté à l'UNANIMITÉ

**DECIDE :**

- **d'autoriser** le Maire à solliciter, annuellement, une subvention auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat pour le financement du poste de Directeur de Projet « Action Cœur de Ville »,

- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents contractuels y afférents.

29. Adopté à l'UNANIMITÉ

**DECIDE :**

- **d'approuver** la réalisation de la restauration des façades du Pavillon Duhamel,

- **d'autoriser** le Maire à solliciter les financements auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France au titre du dispositif de « soutien à la restauration et à l'aménagement du patrimoine labellisé patrimoine d'intérêt régional » pour la restauration des façades du Pavillon Duhamel,

- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents contractuels y afférents.

30. Adopté à l'UNANIMITÉ

**DECIDE :**

- **d'approuver** la réalisation du projet de construction du nouveau complexe sportif sur le quartier du Val Fourré,

- **d'autoriser** le Maire à solliciter une subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport afin de participer au financement de la première phase du projet de construction du nouveau complexe sportif sur le quartier du Val Fourré,

- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents contractuels y afférents.

31. Adopté à l'UNANIMITÉ

**DECIDE :**

- **d'approuver** la réalisation du projet de renforcement de l'équipement de la Police municipale de Mantes-la-Jolie,

- **d'autoriser** le Maire à solliciter une subvention auprès de la Préfecture des Yvelines, sur l'exercice 2019 du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), pour l'acquisition des caméras-piétons,

- **d'autoriser** le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France au titre du dispositif de « Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics » pour l'acquisition des caméras-piétons et des véhicules affectés à la Police Municipale,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents contractuels y afférents.

32. Par 36 voix POUR, 3 abstentions (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Monsieur Alassane DIALLO)

**DECIDE :**

- **d'approuver** le protocole transactionnel tripartite entre la Ville, la SCI LOKE et la société LAUDI portant résiliation du bail commercial de l'hôtel sis 11 place de la République,
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette opération.

33. Adopté à l'UNANIMITÉ

**DECIDE :**

- **d'approuver** l'acquisition libre de toute occupation du lot 70 à usage de boutique et du lot 71 à usage d'annexe industrielle au lot 70 sis 12 rue Auguste Goust appartenant aux Consorts Languedoc pour un montant de 90 000 euros conformément à l'avis des Domaines,
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer les documents afférents à cette opération.

### QUESTIONS DIVERSES

A la demande de Monsieur MARIOJOULS

- Demande d'information du Conseil Municipal sur les événements ayant eu lieu sur le marché du Val Fourré.

Le Maire lève la séance à 22h03, remercie et annonce que la prochaine réunion aura lieu le 27 mai 2019.

Le Maire



Raphaël COGNET